

36 EME EXPOSITION AVICOLE BULLY LES MINES 2024

Règlement général de l'exposition

Article 1 : «Gohelle Basse-Cour» organise les **26 et 27 octobre 2024** dans la salle des sports du stade René Corbelle rue Robert Desfosse à Bully les Mines, sa 36 -ème exposition avicole, réalisée avec le concours de la municipalité et placé sous le haut patronage de la SCAF, FFC, FFV, SNC ainsi que de la fédération avicole des HDF

Article 2 : le concours est ouvert à tous les éleveurs sélectionneurs et naisseurs d'animaux de race pure. Les sujets devront être bagués ou tatoués et âgés de moins de 6 ans. Les lapins devront porter dans l'oreille gauche le numéro de cage attribué (au feutre noir) et seront pesés à leur arrivée. L'acceptation des animaux est subordonnée à la constatation de leur bonne santé et à la présentation à l'enlogement d'un certificat vétérinaire ou d'une preuve d'achat pour la vaccination contre la maladie NEWCASTLE pour les volailles et pigeons.

Article 3 : « Gohelle Basse-Cour limite à 600 le nombre de cages », et se réserve le droit de clôturer dès le nombre atteint. Tout règlement reçu après la fermeture des inscriptions sera annulé par destruction du chèque et information préalable.

Article 4 : calendrier de l'exposition

Dimanche 06 octobre 2024 clôture des inscriptions (parution dans le catalogue)

Judi 24 octobre 2024 réception et enlogement des animaux de 14 à 22 heures

Vendredi 25 octobre opération du jury à partir de 8h00/ Après-midi, ouverture au centre aéré / 18h00 inauguration de l'exposition

Samedi 26 octobre ouverture aux publics et ouverture du bureau des ventes de 9h à 19 heures

Dimanche 27 octobre : ouverture au public et ouverture du bureau des ventes de 9h à 12h00

Dimanche 27 octobre : Repas 12h 00(sur réservation au plus tard à l'enlogement) et **Remise des prix à 15 heures suivi du délogement.**

Article 5 : les organisateurs ne pourront être tenus pour responsables de la perte, vol, décès ou tous éventuels sinistres des sujets exposés.

Article 6 : Les exposants désirant vendre leurs animaux en indiqueront le prix sur leur déclaration d'inscription. Les sujets mis en vente auront une majoration de 20 % du prix de vente au profit de GBC. Aucun retrait de la vente ne sera toléré, sinon il faudra procéder au rachat.

Article 7 : Dans tous les cas non prévus par le règlement, il faudra se reporter au règlement général des expositions patronné par la SCAF. Sinon, le président ou le commissaire général seront seuls qualifiés pour prendre une décision,

Article 8 : Les droits d'inscriptions sont fixés à : 3€ l'unité ,4€50 couple, 6€50/ trio , 8€50 /parquet.

La déclaration d'inscription accompagnée du règlement par chèque bancaire libellé au nom de Gohelle Basse-Cour ou par virement sera à **adresser avant le 06 octobre 2024 à Mme Séverine Beldigot-1 rue de l'Abbaye 62110 Hénin-Beaumont. Tél : 06.58.10.44.00 Email : beldigot.carrette@yahoo.fr.**

Pour les éleveurs étrangers le règlement se fera à l'enlogement. Bien indiquer sur la feuille d'inscription GR ou RN. Après inscription aucun changement de race ne sera accepté,

Une confirmation d'inscription sera formulée au plus tard 5 jours avant la date de l'exposition par mail ou courrier sur demande.

Article 9 : récompenses (attribués aux sujets obligatoirement identifiés du pays d'origine, preuve d'éleveur naisseur)

SUPER GRAND PRIX GUY CORNET « LAPIN »

- SUPER GRAND PRIX DANIEL LUST « PIGEON »
- SUPER GRAND PRIX JACQUES BARBE « VOLAILLES »
- SUPER GRAND PRIX DE LA VILLE DE BULLY LES MINES « PALMIPÈDES ET OISEAUX DE PARC »

18 MEILLEURS SUJETS (anciens grands prix d'honneur)

1 lapins grandes races, 2 lapins races moyennes, 3 lapins petites races et rex , 4 lapins nains et cobayes
5 pigeons de forme française , 6 pigeons de formes étrangères , 7 pigeons boulang , 8 pigeons type poule , 9 pigeons tambours , 10 pigeons à structures et caroncules , 11 pigeons de couleur, 12 pigeons de vol , 13 tourterelles,
14 volailles grande race française , 15 volailles grande race étrangères, 16 volailles naines , 17 palmipèdes et oiseaux de parc, 18 couples trio parquet, (Si moins de 20 sujets par catégorie, le comité se reverse le droit de regrouper certaines catégories).

Des récompenses pour nos championnats ainsi que pour nos jeunes éleveurs.

Le président : Laurent Attagniant

La commissaire générale : Séverine Beldigot

Le commissaire général Adjoint, Bruno Bouillet